

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 mars 2017,**

L'an deux mille dix-sept à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Etaient présents: Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Jean-Marie BERTHOUD, Cécile CHUZEVILLE, Olivier PARDON, Cédric DUBOIS, Amélie AUCAGNE, Daniel GERBIER, Maurice AUCAGNE, Christèle STALLA, Dominique BONNIN, Annie ACCARY.

Absente excusée : Véronique MAZOYER donne procuration à Robert MAZOYER.

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15/ présents, votants: 15

Convocation du 27 mars 2017 - Publication du 3 avril 2017

Après pointage des présents, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 février 2017 est adopté à l'unanimité,

Budget général et budgets annexes

Comptes administratifs 2016.

Comme habituellement, le conseil municipal a examiné les comptes administratifs de la commune.

Budget Principal

	Budget	Réalisé	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	1 121 228,20	702 569,31		
Recettes de fonctionnement	1 121 228,20	1 041 095,69	338 526,38	
Dépenses d'investissement	778 612,21	421 273,04		
Recettes d'investissement	778 612,21	285 461,62	-135 811,42	202 714,96

Budget Assainissement

	Budget	Réalisé	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	162 388,70	20 799,85		
Recettes de fonctionnement	162 388,70	163 062,67	142 262,82	
Dépenses d'investissement	464 433,63	237 029,41		
Recettes d'investissement	464 433,63	70 727,43	-166 301,98	-24 039,16

Budget Chaufferie HT

	Budget	Réalisé	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	172 526,31	114 786,36		
Recettes de fonctionnement	172 526,31	167 642,39	52 856,03	
Dépenses d'investissement	203 632,48	169 289,86		
Recettes d'investissement	203 632,48	112 881,42	-56 408,44	-3 552,41

Budget Total

	Budget	Réalisé	Solde annuel	
Dépenses de fonctionnement	1 456 143,21	838 155,52		
Recettes de fonctionnement	1 456 143,21	1 371 800,75	533 645,23	
Dépenses d'investissement	1 446 678,32	827 592,31		
Recettes d'investissement	1 446 678,32	469 070,47	-358 521,84	175 123,39

Le déficit constaté sur le budget chaufferie est lié au fait que les subventions prévues sur les travaux d'extension du réseau de chaleur pour le lotissement SEMCODA n'ont pas été perçues en 2016.

Le compte administratif assainissement est légèrement négatif mais ceci est dû au fait que les travaux de la rue neuve ont été payés sans que les subventions liées n'aient été versées avant la fin de l'année. A partir de 2017, l'assainissement est géré par la communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier.

Budgets 2017.

Avec la remarque précédente il ne reste, au niveau communal, que deux budgets à gérer : le principal qui concerne l'ensemble de la commune et celui concernant plus spécifiquement la chaufferie. On rappelle que le budget de cette dernière doit pouvoir s'équilibrer de façon autonome sans prélèvement de fiscalité.

Par ailleurs, le Maire commente le tableau de présentation des ACTP (Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle) entre la Commune et la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier. Il rappelle que la commune de Tramayes transfère un budget assainissement excédentaire, et qu'en faisant il a demandé à ce que les montants originaux des ACTP soient réexaminés. La Communauté de Communes ayant délibéré le 30 mars, le montant total de l'ACTP que touchera Tramayes sera de 73 302 €.

Le tableau suivant donne les montants affectés aux différents budgets

Budget	Principal	Chaufferie
Fonctionnement	1 111 003,96	161 767,23
Investissement	4 173 856,38	131 575,26

Les budgets sont votés par l'unanimité par le Conseil Municipal.

Vote de la fiscalité locale

Du fait de la création de la nouvelle communauté de communes, il y a une évolution des taxes locales. Cette communauté de communes est à taxe professionnelle unique ce qui revient à dire qu'elle perçoit l'intégralité de la taxe professionnelle sur l'ensemble de son territoire. En voie de conséquence, la commune ne perçoit plus que les trois autres taxes : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

D'autre part l'équilibrage des taxes entre les deux anciennes communautés de communes conduit à une évolution (lissage) des taxes sur 12 ans. Les taux appliqués par la nouvelle communauté de communes sur les trois taxes ménages vont donc progressivement changés et le conseil municipal a pris la décision de faire aussi évoluer les taux de ces trois taxes de telle sorte que la fiscalité globale soit inchangée.

Le conseil municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition locales modifiés pour la part revenant à la commune en 2017 soit :

	Taux en %	Base	Produit
Taxe d'habitation	9,46	1 120 000	105 952
Taxe foncière (bâti)	14,59	821 800	121 133
Taxe foncière (non bâti)	28,63	77 200	22 102

Une part du produit brut revenant à la Commune est finalement reversée automatiquement à un fonds de compensation destiné à rétablir l'équilibre entre les communes (FNGIR) à hauteur de 40 697.

Ces taux génèrent un produit attendu (état 1259) de 249 187 €.

Le total des parts communale et intercommunales reste équivalent à la situation antérieure, seule la répartition change,

Pour le budget principal, l'investissement est fortement impacté par les deux gros chantiers prévus : l'extension-réhabilitation de l'école et l'aménagement de l'ancienne gendarmerie en appartements.

Pour l'école le niveau d'engagement financier est à hauteur d'environ 2 300 000 € TTC qui est équilibré par diverses subventions, la mobilisation de fonds propres communaux et un emprunt de 1 050 000 €.

Pour l'ancienne gendarmerie, le niveau d'engagement financier est de 1 600 000 €. Avec les subventions attribuées, il est nécessaire de compléter par un emprunt de 1 000 000 €, le remboursement de ce dernier étant ensuite assuré par le paiement des loyers.

Subventions aux associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2017:

Année 2017	montant en euros
C.A.U.E.	224
Cantine Scolaire	4 500
Secrétaires Mairies	30
S.P.A de MACON	700
Enfants de la Mère Boitier	1 000
FOL (voyage scolaire)	1 500
A.D.I.L.	200
Ecole de musique Matour	1 500
Foire d'Antan	1 000
Croix Rouge Tramayes	150
Bleuets de France	50
Lycéens du cœur	100
Petit Piment	720
FSL (Fonds de Solidarité Logement) (GIPSEL -SDIL 71)	400
Total	12074

Le maire précise que si des associations veulent demander des subventions en cours d'année, elles le pourront. Ces demandes feront l'objet d'une étude au cas par cas.

Avancement du dossier école.

Normalement, la consultation des entreprises devrait pouvoir se faire dans le courant du mois d'avril, l'objectif étant que les travaux démarrent dès cet été. Ayant appris qu'il existait un nouvel appel à projet régional (dispositif effilogis) portant sur la qualité environnementale des réhabilitations et des constructions publiques, le maire propose au conseil de missionner le bureau d'étude afin de s'inscrire dans cet appel à projet. Cela devrait permettre d'obtenir des subventions pour que le bâtiment ancien et la construction neuve soient de meilleure qualité environnementale.

D'autre part, il propose de confier à la société SOCOTEC, pour un montant de 600 € ht, la mission de contrôle technique pour valider la norme thermique RT 2012 obligatoire sur toute nouvelle construction.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux propositions.

Avancement du dossier ancienne gendarmerie.

Le 17 mars, le sous-préfet, Monsieur Jean Claude GENEY, accompagné par Madame Emilie SCIARDET, Architecte des Bâtiments de France, sont venus visiter la commune et prendre connaissance des différents projets. Il a beaucoup été question de la réhabilitation de l'ancienne gendarmerie et d'isolation par l'extérieur de la façade sud. L'Architecte des Bâtiments de France maintient sa position et propose de faire un enduit de 5 à 6 cm avec des matériaux isolants. Constatant qu'avec cette solution, il n'y a pratiquement pas d'écart visuel avec la solution d'isolation par l'extérieur, on reste dans une incompréhension totale. Le sous-préfet essaie de trouver une solution administrative. Toutefois, au vu de ce constat et sachant que le délai d'instruction du permis de construire est le 24 avril, le Maire annonce qu'il refusera de signer un refus de permis de construire et qu'il prendra ses responsabilités en conséquence, et qu'il démissionnera de sa fonction de maire,

Travaux déchetterie Trambly.

La déchetterie de Trambly va faire l'objet de travaux importants ce qui va impliquer des modifications d'horaire d'ouverture de la déchetterie de Tramayes. en plus des horaires habituels, la déchetterie de Tramayes sera ouverte le mardi matin de 8h à 14h. De plus le samedi, elle sera ouverte en continu de 8h à 18h.

Le conseil municipal donne un avis favorable à ces travaux sur la commune de Trambly.

Chemin de Vannas

le maire rappelle qu'une procédure d'acquisition du chemin de Vannas avait été entamée, il y a quelques années mais n'avait pas abouti. Le Maire propose de relancer cette acquisition.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Recrutement d'agents contractuels.

Dans l'optique de remplacer Mme Annie Valet qui part à la retraite, il est proposé de recruter deux contractuels à durée déterminée et à temps non complet afin d'assurer le nettoyage des locaux communaux.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Augmentation du temps de travail de Mme Marie France Berland

Dans le cadre du départ à la retraite de Mme Catherine Secchi, et de la réorganisation des services, le Maire propose le recrutement à temps complet de Mme Marie France Berland, actuellement à 31h par semaine.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Délibération cadre avec le centre de gestion.

Le centre de gestion annonce qu'il se recentre sur ces missions obligatoires, toutes ses missions facultatives (médecine du travail, archivages, conseil en ressources humaines) devront désormais faire l'objet d'un devis et d'une facturation. La convention cadre permettra de recourir à l'utilisation de ces missions facultatives sous réserve d'établissement de devis que la commune sera libre d'accepter ou pas.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Droit de préemption urbain

le conseil municipal doit se prononcer sur deux droit de préemption pour les parcelles suivantes :
AE 281 et AH 341.

le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter ces deux parcelles.

Questions diverses

L'Union Commerciale et Artisanale a adressé un courrier au Conseil Municipal demandant qu'une solution soit trouvée pour l'installation à temps partiel d'une ostéopathe sur la commune. Il est décidé de solliciter les gestionnaires de la maison de santé pluridisciplinaire afin que ces derniers aident à trouver une solution.

Au niveau intercommunal, nous sommes engagés dans une démarche de mise en place d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi). Ce dernier devrait être opérationnel dans deux ans. Le projet de PLUi est consultable en mairie. Le conseil municipal invite toute personne ayant des projets ou des remarques à adresser un courrier afin la commission puisse étudier ces cas particuliers.

Il n'est plus possible d'effectuer en mairie de Tramayes les démarches nécessaires pour l'obtention d'une carte nationale d'identité. Il faut se rendre auprès de mairie équipées en conséquence soit Mâcon, Cluny ou Beaujeu. Cependant les habitants peuvent toujours venir en Mairie pour y trouver une aide administrative en particulier pour accéder au formulaire de préinscription sur internet.

Suite à un arrêté du 16 mars 2017, nous apprenons que la commune de Tramayes ne sera plus en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) à compter de 2020. Ce zonage permet entre autre de bénéficier d'avantages fiscaux pour les entreprises nouvellement créées sur le territoire.

Le prochain conseil se tiendra le 28 avril à 20h30.

La séance est levée à 00h30